

Mardi 5 septembre 2023
Province de Québec
MRC de Mékinac
Municipalité de Grandes-Piles

Procès-verbal des délibérations du conseil municipal de la Municipalité de Grandes-Piles à une séance ordinaire tenue le mardi cinq septembre deux mille vingt-trois à 18h au Centre communautaire, 650, 4^e Avenue le tout conformément aux dispositions du code municipal.

Sont présents : Messieurs les conseillers Jean-Claude Coydon, Jacques Lemay et Michel Sesena sous la présidence de Madame la mairesse Caroline Clément.

Arrivée de la conseillère Doriane Demers-Toutant à 18h07

Sont absents : Monsieur Frédéric Harnois et Madame Martine Muller

Madame Annie Saint-Pierre directrice générale et greffière-trésorière agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

Ouverture de la séance : 18h00

ORDRE DU JOUR

Mot de la mairesse

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 Août 2023
3. Retour sur la dernière séance
4. Liste des comptes
5. Correspondance
6. Résolution : Nomination du maire suppléant
7. Résolution : Profilage des fossés 90° Rue et réfection de ponceau
8. Avis de motion : Projet de règlement no 582-UR-2023 concernant l'usage des cantines mobiles
9. Résolution : Officialisation d'un nouveau nom de rue dans le Domaine La Baie
10. Résolution : Renouvellement du programme de la Taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ)
11. Résolution : Analyse organisationnelle des services des municipalités de la MRC de Mékinac
12. Affaires nouvelles
13. Période de questions
14. Levée de l'assemblée

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Jean-Claude Coydon 2023-09-119
APPUYÉ PAR monsieur Jacques Lemay
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du 5 septembre 2023 soit adopté avec la modification suivante; 12. Affaire nouvelle a) Engagement envers les enfants

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AOÛT 2023

ATTENDU QU'une séance ordinaire a été tenue le 7 août 2023;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Michel Sesena 2023-09-120
APPUYÉ PAR monsieur Jean-Claude Coydon
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 août 2023 soit adopté tel que rédigé.

3. RETOUR SUR LA DERNIÈRE SÉANCE

4. LISTE DES COMPTES

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Jacques Lemay 2023-09-121
APPUYÉ PAR monsieur Jean-Claude Coydon
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la liste des comptes totalisant la somme de 51 199,58\$ soit approuvée telle que présentée.

5. CORRESPONDANCE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Jean-Claude Coydon 2023-09-122
APPUYÉ PAR monsieur Michel Sesena
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil municipal accepte la correspondance du mois d'août 2023.

6. RÉSOLUTION : NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT

ATTENDU QU'UN maire suppléant doit être nommé afin de remplacer madame la mairesse en cas de besoin;

ATTENDU QUE le conseil a décidé de nommer un maire suppléant pour toute la durée restante du mandat des élus;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Jacques Lemay

2023-09-123

APPUYÉ PAR monsieur Jean-Claude Coydon

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE madame la conseillère Doriane Demers-Toutant soit nommée mairesse suppléante à partir de maintenant et ce, jusqu'en octobre 2025 inclusivement.

7. RÉSOLUTION : PROFILAGE DES FOSSÉS 90^E RUE ET RÉFECTION DE PONCEAU

ATTENDU QUE les fossés de la 90^e rue ont besoin d'un nettoyage et d'un profilage;

ATTENDU QU'un ponceau doit être fait à la hauteur de la 89^e rue;

ATTENDU QUE plusieurs soumissions ont été demandées à différentes entreprises;

ATTENDU QUE le plus bas soumissionnaire a été l'entreprise BMK;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Doriane Demers-Toutant

2023-09-124

APPUYÉ PAR monsieur Jean-Claude Coydon

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil municipal de Grandes-Piles accorde le contrat de construction d'un ponceau, du nettoyage et du profilage des fossés de la 90^e, rue à la compagnie BMK pour une somme de 13 250 \$ avant taxes.

8. AVIS DE MOTION : PROJET DE RÈGLEMENT NO 582-UR-2023 CONCERNANT L'USAGE DES CANTINES MOBILES

Un avis de motion est donné par Madame la conseillère Doriane Demers-Toutant concernant le projet de règlement no 582-UR-2023 qui consiste à déterminer les zones permettant les cantines/comptoirs mobiles sur le territoire de Grandes-Piles.

- Cantines et comptoirs mobiles
- Camions restaurants
- Vendeurs ambulants de nourriture

9. RÉSOLUTION : OFFICIALISATION D'UN NOUVEAU NOM DE RUE DANS LE DOMAINE LA BAIE

ATTENDU QUE de nouveaux chantiers de construction débiteront sous peu sur une rue sans nom dans le Domaine La Baie;

ATTENDU QU'une demande de nom a été acheminée à la municipalité;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Jean-Claude Coydon

2023-09-125

APPUYÉ PAR madame Doriane Demers-Toutant

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE cette nouvelle rue du Domaine La Baie porte le nom de « Chemin de La Baie ».

10. RÉSOLUTION : RENOUVELLEMENT DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ)

ATTENDU QUE les gouvernements du Québec et du Canada mènent présentement des négociations pour le renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) pour la période 2024 – 2028;

ATTENDU QUE le conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a demandé le 24 août 2023 aux gouvernements du Québec et du Canada de conclure une entente rapide pour assurer la reconduction de cet important programme;

ATTENDU QUE ce programme est essentiel à la réalisation de projets importants dans les communautés du Québec;

ATTENDU QUE malgré les sommes importantes consenties à ce programme, elles demeurent insuffisantes pour répondre aux besoins et qu'elles doivent être majorées en raison de l'augmentation des coûts de réalisation des projets;

ATTENDU QUE la Fédération canadienne des municipalités a demandé au gouvernement fédéral de doubler ses investissements dans ce programme et de prévoir une indexation de 3,5% par année;

ATTENDU QUE la FQM et ses membres demandent depuis plusieurs années que le programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) permette le financement et la réalisation de projets planifiés et décidés par les municipalités du Québec, en ce sens que les projets de bâtiments municipaux (garages, hôtels de ville, casernes de pompiers, etc.) et les travaux sur les ouvrages de rétention (barrages, digues, etc.) soient admissibles à ce programme;

ATTENDU l'importance d'adapter les programmes aux défis posés par les changements climatiques et de permettre aux municipalités de financer la réalisation d'aménagement et de travaux d'adaptation aux conséquences de ces changements tel que l'aménagement de ceintures coupe-feu pour protéger les communautés forestières;

ATTENDU QUE la reddition de compte lors de la réalisation de projets est lourde pour les municipalités;

ATTENDU QUE les négociations doivent aboutir impérativement au début de l'automne 2023 pour assurer sa mise en œuvre le 1er janvier 2024 et pour permettre aux municipalités de prévoir les investissements dans leur budget;

ATTENDU QUE les sommes consenties à ce programme doivent être exempt de toute nouvelle obligation ou condition pour assurer sa réussite;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Doriane Demers-Toutant

2023-09-126

APPUYÉ PAR monsieur Michel Sesena

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la municipalité de Grandes-Piles demande aux gouvernements du Québec et du Canada

- De conclure dès le début de l'automne une nouvelle entente fédérale-provinciale pour le renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2028;

- D'augmenter les sommes disponibles aux municipalités du Québec et de prévoir une hausse annuelle de l'enveloppe pour la durée de l'entente afin de couvrir l'augmentation des coûts;

- De n'ajouter aucune reddition de compte, obligation ou condition additionnelle aux municipalités dans l'application du programme;

- De permettre le financement de projets de bâtiments municipaux, des ouvrages de rétention et des quais propriétés de municipalités dans les travaux admissibles;

- De rendre admissibles les projets de prévention, d'aménagement et de travaux d'adaptation aux conséquences des changements climatiques.

De transmettre copie de cette résolution au ministre des Finances du Québec, M. Éric Girard, à la ministre des Affaires municipales du Québec, Mme Andrée Laforest, à la vice-première ministre et ministre des Finances du Canada, l'honorable Chrystia Freeland, au ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Sean Fraser, au ministre des Transports et lieutenant du Québec, l'honorable Pablo Rodriguez, aux députés (ajouter les noms des députés à l'Assemblée nationale et à la Chambre des communes de votre territoire), à la Fédération québécoise des municipalités et à la Fédération canadienne des municipalités.

11. RÉSOLUTION : ANALYSE ORGANISATIONNELLE DES SERVICES DES MUNICIPALITÉS DE LA MRC DE MÉKINAC

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

ATTENDU QUE les dix municipalités de la MRC de Mékinac ne sont pas à l'abri de la pénurie de main-d'œuvre qui sévit présentement;

ATTENDU QUE les dix municipalités de la MRC de Mékinac ont comme objectif d'avoir une saine gestion des fonds publics et d'offrir des services de qualité à ses citoyens;

ATTENDU QUE les dix municipalités de la MRC de Mékinac souhaitent obtenir un portrait global des ressources humaines ainsi que les forces et faiblesse des différentes organisations;

ATTENDU QUE les dix municipalités de la MRC de Mékinac souhaitent obtenir des pistes de solution afin d'offrir des services aux citoyens optimaux;

ATTENDU QUE les municipalités de Grandes-Piles, Hérouxville, Lac-aux-Sables, Notre-Dame-de-Montauban, Saint-Adelphe, Saint-Roch-de-Mékinac, Saint-Séverin, Sainte-Thècle, Saint-Tite et Trois-Rives désirent présenter le projet d'analyse organisationnelle des services des municipalités de la MRC de Mékinac dans le cadre du programme d'aide financière du Fonds régions et ruralité – Volet 4 Soutien à la coopération intermunicipale;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Doriane Demers-Toutant

2023-09-127

APPUYÉ PAR monsieur Jean-Claude Coydon

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la municipalité de Grandes-Piles s'engage à participer au projet d'analyse organisationnelle des services des municipalités de la MRC de Mékinac

QUE le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

QUE le conseil nomme la MRC de Mékinac organisme responsable du projet.

12. AFFAIRES NOUVELLES

a) RÉSOLUTION : ENGAGEMENT ENVERS LES ENFANTS

CONSIDÉRANT la volonté manifestée et les démarches entreprises par la MRC Mékinac pour devenir MRC amie des enfants (MAE) et sa volonté de renouveler sa reconnaissance ;

CONSIDÉRANT la volonté manifestée par la municipalité de Grandes-Piles d'intégrer la Démarche de la MRC Mékinac pour devenir MRC amie des enfants (MAE) et sa volonté de renouveler son accréditation ;

CONSIDÉRANT l'importance de s'engager concrètement dans une telle démarche;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Jacques Lemay

2023-09-128

APPUYÉ PAR monsieur Michel Sesena

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AUTORISER ET D'APPROUVER localement les trois engagements déterminés par la Municipalité de Grandes-Piles pour MRC amie des enfants (MAE) pour les années 2023-2025:

- Assurer une augmentation de la participation des enfants au sein de nos instances décisionnelles;

- Sensibiliser davantage la population envers la maltraitance en lien avec les enfants;

- Améliorer la sécurité entourant l'accès aux infrastructures de loisirs et aux services dédiés aux enfants;

DE CONFIRMER que madame la mairesse Caroline Clément soit le porteur du dossier MAE pour la municipalité de Grandes-Piles;

QUE madame Annie Saint-Pierre, directrice générale soit autorisée à signer les documents nécessaires à cette fin.

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Lemay
APPUYÉ PAR Monsieur Jean-Claude Coydon
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2023-09-129

QUE la levée de la séance ordinaire du 5 septembre 2023 soit à 18h52.

Caroline Clément
Mairesse

Annie Saint-Pierre
Directrice Générale
Greffière-Trésorière

Je, Caroline Clément, présidente de l'assemblée, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal.

Caroline Clément, Mairesse

Certificat de crédits

Je, soussignée greffière-trésorière, certifie par les présentes, qu'il y a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées durant la présente séance.

Annie Saint-Pierre, Directrice-générale, Greffière-trésorière
